



Le P'tit Mesverois

Mairie de Mesves-sur-Loire : 15 bis, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 69 04 87 - E-mail : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr
Site internet : www.mesves-sur-loire.fr

Quatre jeunes de la commune récompensés



Championnat de France d'équitation 2022 : Lola AGUILLAUME, qui n'a que treize ans, a obtenu la médaille d'or dans la discipline « CCE » concours complet d'équitation catégorie Club 2 par Equipe.



Une lettre de félicitations de l'engagement associatif à dix jeunes de la Nièvre dont trois Mesverois : Alexandre DA SILVA, Clément MIGNOT et Joéva CHARLON, .

Les vœux du Maire

Extrait du discours du maire lors de la cérémonie des vœux.

Je remercie les acteurs de notre village : artisans, commerçants, agriculteurs, enseignants, présidents, membres et bénévoles des associations. Grâce à vous, Mesves-sur-Loire existe, se dynamise et vit !

Malgré une morosité ambiante, un vent de bonne humeur a soufflé lors des différentes festivités, fêtes de la grenouille et de la St-Christophe, brocante, concours de pétanque, dîner dansant, cyclo-cross.

Le dernier en date, notre village de Noël, malgré un froid hivernal et un certain match, n'a pas démerité non plus.

Depuis 2020, votre équipe municipale a mis en œuvre le programme électoral pour lequel vous avez majoritairement voté.

Par la mise en place de la bourse au permis de conduire, six jeunes ont bénéficié de cette aide en 2022.

Mais à mon sens, la première chose qu'une municipalité doit pouvoir assurer à sa population, c'est une bonne distribution de ce bien si précieux qu'est l'eau potable.

C'est pourquoi d'importants travaux ont eu lieu comme :

- La pose de compteurs et de vannes sectorielles afin de mieux localiser les fuites.*
- Des changements de canalisations rue de la Loire et rue de la Gare.*
- Une étude patrimoniale subventionnée par l'agence de l'eau est également en cours, ce qui va nous permettre d'avoir des plans détaillés du réseau qui date de 1968.*

La construction de la salle polyvalente a connu quelques aléas dus à la défaillance de l'entreprise de maçonnerie. Ce problème étant réglé, je suis en mesure de vous confirmer que l'inauguration aura bien lieu en 2023.

Concernant les raccordements de la première tranche des travaux d'assainissement, il nous a fallu publier pas moins de trois appels d'offres pour enfin trouver une entreprise et commencer ces travaux.

Cela a entraîné une hausse importante des prix par rapport aux estimations que vous aviez signées en 2021. La municipalité a décidé de limiter ces coûts supplémentaires à 10% maximum en apportant une aide financière complémentaire.

D'autres réalisations comme l'enduit de l'église prévu en 2019 sont au point mort ; l'entreprise a des difficultés d'approvisionnement, en l'occurrence d'échafaudage.

A l'initiative du conseil départemental et dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, notre commune a été sélectionnée et a bénéficié de l'opération « 1000 arbres ». Le city-stade a été choisi comme lieu de plantation ; une vingtaine d'érables vont permettre d'ombrager ce lieu.

Je tiens aussi à féliciter chaleureusement le personnel communal.

Il faut le reconnaître, un maire sans une bonne collaboration avec sa secrétaire de mairie aurait bien du souci à se faire ; depuis que Sandrine est en poste, je suis beaucoup plus apaisé et soulagé.

Merci aussi à Sophie, que les enfants de l'école adorent, en témoignent les dessins à son effigie sur les murs de la cantine.

Sophie de l'agence postale qui a toujours un sourire ou un petit mot gentil à adresser à ses visiteurs, en plus de ses conseils.

Christophe et Kévin de l'équipe technique, ce nouveau binôme ne rechigne pas à la tâche.

A ce sujet, vous le savez, depuis quelques années déjà, la loi interdit d'utiliser des produits phytosanitaires. Impossible pour eux d'employer ces polluants sans retenue comme il y a quelques années, il va falloir s'habituer aux herbes folles et à ce nouveau paysage.

Je vous rappelle que l'entretien en façade est à la charge du riverain.

Le 5 décembre 2022, sur invitation de Monsieur le Préfet de la Nièvre, j'ai assisté avec émotion, dans les salons de la préfecture, à la remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Une médaille de bronze a été décernée à Monsieur Jean-Luc BAQUIÉ Président du comité de fêtes, cette distinction est amplement méritée et nous le félicitons.

En matière de récompenses, Monsieur le Préfet a décerné une lettre de félicitations de l'engagement associatif à dix jeunes de la Nièvre dont trois Mesverois :

Joéva CHARLON, Alexandre DA SILVA, Clément MIGNOT.

Cette distinction honorifique est inscrite au bulletin officiel.

Je suis ravi également de vous informer qu'une cavalière de notre commune a brillamment participé au Championnat de France d'équitation 2022.

Lola AGUILLAUME, à seulement treize ans, a obtenu la médaille d'or dans la discipline « CCE » concours complet d'équitation catégorie Club 2 par Equipe.

Cette médaille concrétise le travail quotidien mené par elle-même et son club.

Avant de fermer complètement la porte de 2022, je voudrais avoir une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés à qui, comme vous, j'étais très attaché.

Pour cette raison et pour bien d'autres, je souhaiterai bon vent à cette année 2022.

Cette nouvelle année commence, certes encore avec des incertitudes, mais aussi pleine d'espoirs.

Votre conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2023.

Et surtout prenez bien soin de vous !

**Bernard Gilot,
Maire**

Compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2022

Convocation du 3 juin 2022

Présents : Mmes-Mrs GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - CHICON Slajdana - COUDY Pascal - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - JEANGUYOT Geneviève - SADON Hervé - SÈDE Samerha
Représentée : Mme LEFIEUX Isabelle par Monsieur COUDY Pascal

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques Schmitt a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2022.

◆ 2022-03-01 : DÉLIBÉRATION ADOPTANT LES RÈGLES DE PUBLICATION DES ACTES (COMMUNE MOINS DE 3 500 HAB.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Les actes de la commune seront également publiés sur le site internet de la commune.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

◆ 2022-03-02 Adoption de la convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage d'art dit « PONT DES GRANDES RAYES » - PR 120+420 de l'A77.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur l'adoption d'une convention entre l'Etat et la Commune dont l'objet concerne les dépenses liées aux missions de surveillance, d'entretien, de réparation et de reconstruction de l'ouvrage d'art dit « Pont des Grandes Rayes » situé au niveau des PR120+420 de l'A77.

Ladite convention prévoit des travaux urgents sur les corniches de cet ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la DIR Centre-Est.

- Estimation des travaux 453 450.00 €

- Estimation de la participation commune 16 970.00 €

Cette participation est à budgétiser sur l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adoption de ladite convention.....

- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

◆ 2022-03-03 : Extension du réseau d'eau potable

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la demande d'une administrée qui souhaite construire sa maison d'habitation sur une parcelle rue de la Vallée de Charrant.

Une extension du réseau d'eau potable de 40 mètres est nécessaire. Juridiquement, ces frais ne peuvent pas être assumés par l'administrée si les parcelles desservies par l'extension appartiennent à plusieurs propriétaires.

Monsieur le Maire propose à son conseil que la municipalité prenne en charge les frais. Ceux-ci sont évalués, à ce jour, par VEOLIA prestataire de la commune de La Charité-sur-Loire propriétaire du réseau à 3667,00 €
Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour :

- DONNE SON ACCORD pour financer les travaux d'extension du réseau d'eau sur 40 mètres selon le prix définitif qui sera défini par Véolia.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier à la réalisation de cette extension.

◆ 2022-03-04 Approbation du règlement intérieur du cimetière communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-7 et suivants, L2223-1 ;

Vu le Code civil et notamment son article 16-1-1 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 225-17, 225-18-1 et R 610-5 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 511-1 à L 511-22 et R 511-1 à R 511-13.

Considérant que le maire est en charge de la surveillance du cimetière communal et assure la police des funérailles et des cimetières ;

Considérant que la commune de Mesves-sur-Loire dispose d'un cimetière destiné à assurer l'inhumation des défunts et le recueillement des familles et des proches ;

Considérant la nécessité d'assurer le respect de l'ordre

public et de la décence dans le cimetière communal ainsi que le respect des défunts.

Après présentation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer l'adoption du règlement du cimetière. Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 13 voix pour, 1 contre, le règlement intérieur du cimetière de la commune.

◆ 2022-03-05 Approbation de l'échange de parcelles et de la modification du parcellaire cadastral, rue des Ecoles

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès à l'école et au city-stade,

Considérant le projet de réalisation d'un parking,

Considérant le piquetage effectué le 25/04/2022 en vue de la modification du parcellaire cadastral, document dressé par M. Gaëtan MEUNIER géomètre à COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'échange de parcelles et une modification du parcellaire cadastral,

Monsieur Didier GUYON domicilié 7 bis, rue des Ecoles à Mesves-sur-Loire, cède à la commune la parcelle ZH 119, au bout de la rue de Pouilly.

Les parcelles ZH 50, 51, 53 appartenant à la commune et la parcelle ZH 52 propriété de Monsieur Didier GUYON sont modifiées en conformité du piquetage effectué sur le terrain le 25/04/2022.

Cette modification permet de regrouper les 4 parcelles en les divisant sur la largeur permettant à Monsieur Didier GUYON d'être propriétaire de la partie accessible par sa parcelle voisine et à la commune d'être propriétaire de la partie accessible par la rue des Ecoles.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal : APPROUVE l'échange de parcelles et la modification du parcellaire cadastral des parcelles ZH 50,51 ,52.

◆ 2022-03-06 Approbation du plan communal de sauvegarde

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 731-3 et R 731-1 et suivants ; Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que le territoire de la commune peut être le lieu d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Considérant que le plan communal de sauvegarde a été présenté aux élus le vendredi 6 mai 2022, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adoption du plan communal de sauvegarde.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 14 voix pour, le plan communal de sauvegarde et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

État civil (4^{ème} trimestre 2022)

DÉCÈS

- NIQUET veuve LAURENT Jeannette 3/10/2022 à Cosne-Cours-sur-Loire - GUYON Jean Louis le 28/10/2022 à Cosne-Cours-sur-Loire - CHOUARD Louis le 21 décembre 2022 à Amilly (Loiret)

Depuis le 1^{er} juillet 2022 le compte-rendu du conseil municipal devient une liste de délibérations.

Liste des délibérations du conseil municipal du 9 septembre 2022

Convocation du 2 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Mesves-sur-Loire s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation de Monsieur Bernard GILOT, Maire.

Présents : Mmes-Mrs GILOT Bernard - GUILLOT Michel - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - CHICON Slajdana - COUDY Pascal - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - JEANGUYOT Geneviève - LEFIEUX Isabelle - SADON Hervé - SÈDE Samerha

Représentés : Marie Evelyne ROSIER par GUÉDON Jean-François - Emmanuel CHARLON par Jean-Marc DEROUX - Pascal POIRIER par Bernard GILOT

Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Marc DEROUX a été élu secrétaire de séance.

◆ 2022-04-01 APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE, SUITE AU RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - PERIODE 2021/2023 »

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022, portant avis favorable à l'attribution d'une subvention au titre du CONTRAT CADRE.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil

municipal que le projet de remplacement de la conduite d'eau potable rue de la Gare, a été retenu lors du COPIL du 13 juin 2022.

La sélection de ce projet permet l'attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la demande de subvention, auprès du Département de la Nièvre au titre du contrat cadre.

- Montant des dépenses prévisionnelles 170 000.00 €
- *Montant de la subvention* 25 500.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE la demande de subvention
- AUTORISE le maire à signer les pièces administratives afférentes.

◆ 2022-04-02 APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE RACCORDEMENTS DES PARTICULIERS DANS LE CADRE DE LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU

- Considérant les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement

- Considérant les travaux de mise en conformité des branchements d'eaux usées

- Considérant les subventions accordées par l'agence de l'eau pour les particuliers déléguant les travaux de raccordement à la commune

- Considérant que le planning 2021 a évolué, que différents aspects de la conjoncture économique ont eu pour conséquence l'augmentation des matières premières et des fournitures et ont contribué au retard de l'exécution du projet

- Considérant l'évolution du coût des raccordements depuis le devis estimatif de 2020

- Considérant que la mise en conformité des branchements concerne tous les foyers de la commune devant se raccorder au réseau séparatif

- Considérant que les travaux de mise en conformité répondent à une mise aux normes, à une nécessité sanitaire et écologique et par conséquent à un intérêt général d'ordre public

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, approuve la participation

de la commune aux financements du raccordement des particuliers au réseau séparatif, sur le principe suivant :

- Prise en charge de l'écart entre le devis avant travaux et l'estimation initiale +10%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE la participation de la commune
- AUTORISE le maire à signer les pièces afférentes.

◆ 2022-04-03 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin d'intégrer les frais d'étude des travaux d'assainissement au compte d'immobilisation

et de passer les écritures d'ordre des amortissements, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DM N°1 budget assainissement				
Article/ chapitre	Désignation	Section	Sens	Montant
021	virement à section exploitation	I	R	-1 200,00 €
23	virement à section investissement	F	D	-1 200,00 €
203/041	frais d'étude	I	R	30 666,00 €
2158/041	autres	I	D	30 666,00 €
28158/040	autres	I	R	1 200,00 €
6811/042	Dotations aux amortissements	F	D	1 200,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative N0 1.

◆ 2022-04-04 APPROBATION DE LA DEMANDE A BENEFICIER DE L'OPERATION 1000 ARBRES

Considérant la campagne 2022, de l'opération 1000 arbres, dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Considérant que notre commune peut bénéficier de la plantation de 20 arbres, dont le Département prendrait en charge la fourniture et la plantation.

Considérant les projets de la commune de plantation au CITY STADE rue des Ecoles et à l'étang communal, le parc des Charmilles rue de l'Île du Bas.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la demande à bénéficier de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la demande à bénéficier de l'opération 1000 arbres,
- AUTORISE le maire à signer les pièces administratives afférentes.

◆ 2022-04-05 ATTRIBUTION D'UNE CARTE « CADO » AUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire suggère pour les fêtes de fin d'année, d'offrir au personnel communal une carte « CADO » d'une valeur de 100 €.

Cette carte « CADO » seraient attribuée aux agents Titulaires et Contractuels dès lors qu'ils justifient d'une présence en collectivité d'au moins 600 heures sur l'année civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal :

- DECIDE d'offrir une carte « CADO » de 100 € à aux agents remplissant les conditions,
- CHARGE Monsieur le Maire de passer la commande s'y rapportant (plus éventuels frais annexes).

**MESVES SUR LOIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

Budget communal	
Échéance emprunt (Coeur de Village)	22 377,17 €
Administration : cession moins-value	4 390,00 €
Commune : acquisition terrain rue des Ecoles	6 000,00 €
City stade : protection piste	810,97 €
Cloître église - restauration	3 360,90 €
Logement APC : rénovation chauffage et douche	358,60 €
Logement école : remplacement chaudière	5 528,72 €
Mairie : rénovation salles d'archives	5 420,24 €
Mairie : rénovation hangars techniques	6 360,00 €
Mairie : remplacement chaudière	6 091,20 €
Service technique : matériel (dont tracteur tondeuse)	21 777,99 €
Cimetière : rénovation ossuaire	866,40 €
Parc Charmilles : nouveaux jeux enfants	1 150,55 €
Salle polyvalente : ingénierie architecture et environnement	39 077,59 €
Salle polyvalente : travaux de construction	699 440,01 €
Village : vidéoprotection	27 900,66 €
Village : extension réseau électrique (Étiveaux)	2 784,00 €
Village - mobilier urbain : bancs et tables de pique-nique	323,20 €
sous-total hors virements budgets annexes	854 018,20 €
Administration : virements vers budgets annexes	1 048 691,03 €
sous-total budget communal	1 902 709,23 €

Budget annexe "Eau"	
Subventions d'équipement	1 537,00 €
Rénovation réseau alimentation : compteurs sectoriels	24 942,00 €
Rénovation réseau avenue de la Gare	67 922,97 €
Installations techniques : vannes	10 842,00 €
sous-total budget annexe "Eau"	105 243,97 €

Budget annexe "Assainissement"	
Subventions d'équipement	4 324,00 €
Intégration d'immobilisations	30 666,00 €
Échéance emprunt (assainissement)	9 164,96 €
Raccordement des particuliers	85 006,57 €
Mise en séparatif : avenue de la Gare	218 077,84 €
Station épuration et réseau de collecte : clapets poste relevage	1 980,00 €
sous-total budget annexe "Assainissement"	349 219,37 €

Montant total des investissements 2021	2 357 172,57 €
---	-----------------------

SUBVENTIONS ET DOTATIONS OBTENUES 2022

Etat : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ==> travaux d'assainissement avenue de la Gare	94 500,00 €
Département : Dotation antonale d'équipement (DCE) ==> réfection de voirie suite aux travaux d'assainissement	6 893,00 €
Département : partenariat relatif au territoire de "Cœur de Loire" ==> rénovation réseau d'eau avenue de la Gare	25 500,00 €
Département : opération "1000 arbres" ==> attribution d'arbres (plantés près du city stade)	20 érables champêtres

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

LE TRI SE SIMPLIFIE !

**TOUS
LES EMBALLAGES PLASTIQUES
VONT DANS LA COLONNE JAUNE**

BIENVENUE AUX NOUVEAUX !



CITEO



Téléchargez l'appli
Guide du tri

coeurdeloire.fr

Cœur
de Loire



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT


Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

**Actuellement,
l'application
« PANNEAUPOCKET »
a été chargée sur
359 smartphones
et tablettes
où Mesves-sur-Loire
est inscrit en favori.**

**A titre indicatif,
cela représente
une augmentation
de 80 % par rapport
à l'année dernière.**



Vous êtes nouvel habitant : faites-vous connaître en mairie. Pourquoi ?

Des informations vous seront données sur les activités municipales : fonctionnement des écoles, pré-inscriptions scolaires, carte de déchetterie, tri sélectif des déchets, inscription sur la liste électorale, relevé de compteur d'eau, démarches administratives...

Opération « 1000 arbres » du conseil départemental



Vingt arbres plantés au city-stade

Le 7 décembre, Bernard Gilot accompagné d'élus et des agents techniques accueillait Patrick Bondeux et Pascale de Muraige, conseillers départementaux, pour procéder à la plantation de vingt arbres au city-stade.

Dans quelques années, ces arbres produiront de l'ombre et rendront encore ce site plus agréable.

Commémoration du 11 novembre

Après un instant de recueillement et le dépôt d'une gerbe de fleurs à la stèle du camp américain de Mesves-Bulcy, la célébration s'est déroulée au monument aux morts devant un parterre d'habitants de Mesves-sur-Loire et la présence de monsieur Rainon représentant les anciens combattants de la Charité-sur-Loire.

Au cimetière, un dernier hommage a été rendu à Jean Guyon, porte-drapeau décédé peu de temps auparavant, en présence de ses proches.

Un nouveau porte-drapeau



Le 7 novembre 2022, à l'ONACVG de la Nièvre (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), Jacques Schmitt (à gauche sur la photo) aux côtés de René Patriarca a été intronisé porte-drapeau. Dorénavant, il représentera la commune dans les cérémonies officielles.



Cyclo-cross

Une collaboration entre l'Union Cycliste Cosnoise et la Mairie de Mesves-sur-Loire a permis de réaliser, à nouveau, une très belle épreuve de cyclo-cross avec pour décor, le chantier bien avancé de la future salle polyvalente.

Depuis les catégories de sportifs les plus jeunes jusqu'aux seniors, les champions ont pu suivre le sinueux et très technique parcours dessiné par le spécialiste de l'épreuve, Christophe Moussy.

L'ex-champion olympique Miguel Martinez a remporté l'épreuve une nouvelle fois dans sa catégorie.

De belles coupes, de beaux trophées, des bouquets de fleurs et des lots pour tous les participants et participantes ont été offerts par la municipalité.

Assemblée Générale des Anciens Combattants



Mercredi 7 Décembre, en présence de Madame Christine HIVERT représentant le Maire de La Charité et de Bernard GILOT Maire de MESVES-SUR-LOIRE, les Anciens Combattants se sont réunis pour leur Assemblée Générale Annuelle.

Madame HIVERT prit la parole en soulignant la formation de jeunes porte-drapeaux. Ensuite Bernard GILOT remercie les présents et espère pouvoir continuer les cérémonies mémorielles avec la présence d'Anciens Combattants et de porte-drapeau.

Devant une assistance éparse, Messieurs PERRAUDIN et RAINON remercient les présents. Georges PERRAUDIN demande à rendre un hommage à nos disparus depuis notre A.G 2021. Il remercie Madame HIVERT et Monsieur GILOT pour leur présence et la municipalité de MESVES pour avoir mis la salle des fêtes à disposition. Il présente le compte rendu moral. Le compte rendu financier fut présenté par Robert SAUVAGNAT contrôleur aux comptes, en l'absence du trésorier Georges GONNET malade et démissionnaire. Les comptes-rendus furent acceptés à l'unanimité. Georges PERRAUDIN demande un ou une bénévole pour être trésorier des deux associations, les volontaires étant rares, Jean-Paul BILLOUÉ s'est porté volontaire et nous l'en remercions. Nous constatons la diminution des adhérents qui ont de plus en plus de mal à se déplacer plus la COVID qui a empêché les réunions pendant ces années précédentes.

L'Assemblée terminée, tous se sont réunis autour du verre de l'amitié pour dialoguer entre anciens combattants.

Le président, Georges Perraudin

Mesves Anim'

L'association Mesves Anim' vous souhaite une BELLE ANNÉE 2023.

Merci pour tous les moments partagés en 2022 et ceux à venir !

Le bonheur se bâtit de tout petits riens.

Que cette nouvelle année rime avec joie, amitié, partage et santé au quotidien !

Bonne et heureuse année.

Concert d'automne



Samedi 29 octobre 2022, pour son traditionnel concert d'automne, Mesves Anim' a accueilli l'Harmonie de Lignières à la salle des fêtes. Cette formation de seize musiciens, mêlant toutes les générations sous la direction d'Alain Gougry, anime autant les cérémonies officielles qu'elle propose des concerts.

Une cinquantaine de personnes ont ainsi effectué un voyage dans des univers musicaux très variés et dépaysants, passant de *La Strada* à l'*Hymne à l'amour*. L'ambiance est montée d'un cran avec la chaleureuse participation du public notamment sur les célèbres *Santiano* et *Vive Offenbach*.

Sous le signe de la joie et de l'enthousiasme, nul doute que cette soirée musicale restera dans les annales !

RANDO ECO le 4 mars 2023

Si la météo le permet, Mesves Anim' organisera sa traditionnelle Rando Eco le long de l'ex N7.

Rendez-vous le 4 mars à 9h devant la mairie.

Dès 9h, organisation des groupes en direction de Pouilly et du Motel puis la matinée se clôturera par un repas tiré du sac.

Inscriptions : pascalou.poirier@laposte.net

ou déposer dans la boîte à lettres de la Mairie un message intitulé Rando Eco avec vos Nom, Prénom et téléphone.

N'oubliez pas vos gants !





Dans les yeux de Nino

Virginie Deroy, présidente de l'association « *Dans les yeux de Nino* », vous convie à une belle journée sous le signe du partage et de la convivialité,

le SAMEDI 18 FÉVRIER 2022
à la salle des fêtes de Mesves sur Loire
à partir de 14h30.

AU PROGRAMME : goûters/boissons à volonté.

De 15h30 à 16h30 : spectacle de magie offert par l'association.

Tombola avec de nombreux et jolis lots.

Les p'tits bonheurs



Ils en rêvaient, ils l'ont fait :

Créer à Mesves en complément des associations à caractère culturel, festif ou sportif une structure visant à venir en aide aux associations de malades et de personnes en situation de handicap et notamment au profit de l'AFM (Association France Myopathie).

C'est chose faite depuis maintenant 8 mois avec la création et la reconnaissance sous l'égide de la loi de 1901 d'une association dénommée « Les p'tits bonheurs ».

Un bureau de 6 membres sous l'impulsion de sa présidente Corine Serugue s'est déjà employé à organiser un week-end au profit du TÉLÉTHON les 19 et 20 novembre avec deux randonnées autour de Mesves et un repas dansant qui a réuni plus de 60 convives.



La participation au marché de Noël le 18 décembre, avec la tenue d'un stand Téléthon a clôturé les activités de 2022.



Nous avons besoin de votre aide pour soutenir et participer à cette action humanitaire et caritative.
Devenez adhérents auprès de Nicole au
06 40 76 36 47

L'ASSOCIATION VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNÉE 2023.

Pour 2023 des activités ludiques sont d'ores et déjà envisagées :

- Soirée folklorique 25 ou 26 février (A confirmer)
- Journée Gabares (dates à déterminer en fonction du niveau de la Loire)
- Téléthon 2023 (25 et 26 novembre)

L'engagement associatif honoré



Le 5 décembre 2022, devant un parterre de 27 récipiendaires et 80 personnalités du monde associatif, le Préfet de la Nièvre a décoré Jean-Luc Baquié, Président du comité des fêtes de Mesves-sur-Loire, de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Depuis 1981, monsieur Baquié œuvre en tant que bénévole, à l'animation de notre commune. Il contribue, grâce aux bonnes relations qu'il entretient avec nombre d'associations de Mesves mais aussi des communes voisines, à renforcer le tissu associatif territorial.

Nous lui adressons toutes nos félicitations pour une reconnaissance bien méritée.

Comité des Fêtes

En ce début d'année 2023, le Président et son équipe vous présentent leurs meilleurs vœux et vous remercient pour votre fidélité et votre confiance.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS :



DIMANCHE 14 MAI 2023

FÊTE DE LA GRENOUILLE



SAMEDI 17 JUIN 2023

GUINGUETTE



SAMEDI 22 JUILLET 2023

**FÊTE DE LA
ST-CHRISTOPHE**



SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

SOIRÉE MOULES/FRITES

Mesves pétanque



Le club de Mesves a subi comme d'autres clubs une perte de licenciés.

Cependant le club sera présent sur chaque championnat et participera à la coupe d'hiver, 2 équipes engagées pour le 21 janvier 2023.

Il participera également à la coupe de France et aux championnats des clubs et un concours au parc des Charmilles aura lieu le 1^{er} juillet 2023.

Les entraînements se font au parc des Charmilles les mardis et vendredis soir.

Société de chasse « Le Faisan »

Chaque début de chasse est porteur d'espoir... nous souhaitons que ce début d'année le soit également pour chacun de vous. Toute notre équipe vous présente ses meilleurs voeux !

LA SOCIÉTÉ « LE FAISAN » PERPÉTUE SES TRADITIONS...

LA BROCANTE DE LA CHASSE RENOUVE AVEC LE PUBLIC



Après deux années d'absence en raison des conditions sanitaires, c'est sur le site de l'étang des Charmilles que la traditionnelle brocante, organisée par la Société de Chasse, s'est déroulée le samedi 20 août 2022.

L'effet Covid et localement, la nouvelle concurrence d'autres vide-greniers, ont logiquement provoqué une baisse du nombre d'exposants. Les visiteurs, profitant d'une météo très favorable, étaient cependant très nombreux. Les allées et le point de restauration ont ainsi connu un vrai succès d'affluence. Café, croissants, puis grillades et autres sandwiches, étaient proposés, mais les moules-frites sont une valeur sûre, très appréciée de tous.

DES PRODUITS LOCAUX POUR LE REPAS DE CHASSE

Le parc des Charmilles est un cadre ombragé propice à la convivialité.

Lapin et silure « cuisinés maison » étaient au menu dimanche 4 septembre, pour le repas, ouvert à tous. C'est maintenant devenu le rendez-vous de nombreux habitués.

Ici, pas de produits venant de l'autre côté de la planète ! Tout (ou presque) est approvisionné, préparé, cuisiné... vinifié dans les environs ! Le savoir-faire et la bonne humeur sont des ingrédients tout aussi locaux.

Jardiner, pêcher et chasser pour se nourrir, finalement rien d'original !



Le nouveau Président, Jean-Loup Gauthier (à droite sur la photo) a profité de l'occasion pour se présenter et remettre à Philippe Deroy quelques cadeaux, au nom de tous les chasseurs. Cette intervention était riche en souvenirs et en émotion.

La pratique de la chasse n'est pas toujours populaire, pourtant le banquet de chasse et la brocante que nous organisons chaque année depuis 2012, participent à l'animation du village... La sécurité des personnes lors des jours de chasse ainsi que la gestion des gibiers et autres animaux du territoire de Mesves en bénéficient.

Nous remercions les exposants, les visiteurs, les convives et également tous les bénévoles qui nous ont aidé.

Nous vous donnons rendez-vous en 2023 !

Club de l'Étang

*Les membres du bureau du CLUB de l'ÉTANG
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.
Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et surtout la santé.
Ce sont les vœux que nous formulons pour vous toutes et tous.*



Les aînés du CLUB de l'ÉTANG très touchés, remercient les enfants de leurs beaux dessins et leur souhaitent une bonne année scolaire.



Bûche de Noël : 21 décembre 2022



Galette des rois : 4 janvier 2023

Le 4^e trimestre 2022 s'est déroulé pour le club normalement avec nos après-midis de loisirs habituels. Le 13 septembre nous nous sommes réunis autour de la table du Relais de Pouilly pour le repas annuel toujours très apprécié de nous tous, journée chaleureuse et amicale.

Le 30 novembre journée récréative Florilège avec repas compris, l'après-midi reprise de nos jeux habituels après avoir partagé les lots offerts par Florilège.

Le 21 décembre a été notre dernière réunion de 2022 ce qui nous a permis de partager la traditionnelle bûche de Noël.

Le 4 janvier nous avons fêté l'Épiphanie.

La COVID est toujours là, faites attention à vous, protégez-vous, respectez les gestes barrières, pour vous permettre de passer un bon hiver.

La présidente, Monique SAUBION



Repas du Club : 13 septembre 2022 au « Relais de Pouilly »

**NOUS VOUS ATTENDONS TOUTES ET TOUS POUR LE REPAS DANSANT
À LA SALLE DES FÊTES DE MESVES LE DIMANCHE 12 FÉVRIER 2023**

ADHÉRENTS ET NON ADHÉRENTS.

VENEZ NOMBREUX !

NOUS COMPTONS SUR VOUS.

**NOUS RAPPELONS QUE LE CLUB DE L'ÉTANG (GÉNÉRATIONS MOUVEMENT)
EST UN CLUB PROPOSÉ À TOUTES GÉNÉRATIONS PEU IMPORTE L'ÂGE.
SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONTACT HUMAIN, DE CONVIVIALITÉ VENEZ NOUS REJOINDRE.**

ASCM « Les Mille Pattes »

Chers Mesverois, Mesverois,

Les membres du bureau de l'ASCM se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères pour 2023. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur, espoir, sérénité et surtout la santé.

Quelques informations sur les activités de notre association.

Je suis pleinement satisfait du fonctionnement de la section gymnastique où cette saison nous enregistrons l'inscription de 40 adhérents. Chaque cours de gym douce ou tonique est suivi par 15 à 18 personnes dans une ambiance sportive et toujours conviviale.

Une quinzaine de personnes participent chaque mois à la séance de scrabble en duplicate.

Par contre, cette saison, la section randonnée semble faire un peu moins recette. Je souhaiterais que ces randonnées qui sont annoncées par voie d'affichage et de presse, les premiers et troisièmes dimanches de chaque mois, attirent un peu plus de monde que les habitués. J'encourage tous les Mesverois et les Mesverois à venir nous rejoindre.

Merci à tous et encore bonne et heureuse année.

Faites attention à vous, protégez-vous.

Le président, Gérard Magré



**L'ASCM organise sa traditionnelle
« TARTIFLETTE »**

SAMEDI 28 JANVIER 2023 à 20H

Salle des fêtes de Mesves-sur-Loire

ATTENTION, LES PLACES SONT LIMITÉES.

Inscription au Proximarché de Mesves-sur-Loire.



**CONCOURS
DE BELOTE**

DIMANCHE 19 MARS 2023 à 14 H

Salle des fêtes de Mesves-sur-Loire

Organisé par l'ASCM

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

2023

**MESVES
S/
LOIRE**

1^{ÈRE}

**COURSE DE
CAISSES A
SAVON**

Déguisements
appréciés

Inscription 10€
Entrée gratuite

Animations
Restauration

INSCRIPTIONS ?

06 33 61 43 98 OU PAR ICI



Décorations de Noël

***Un grand merci à :
Viviane, Bernadette et Chantal
qui ont participé aux décorations
de Noël dans la commune.***



Repas de fin d'année



Les aînés de la commune étaient conviés par la municipalité à partager le traditionnel repas de Noël au Relais de Pouilly. Le 11 décembre dernier, ils étaient ainsi réunis, accompagnés de membres du conseil municipal.

Dans son discours de bienvenue, le maire Bernard Gilot a souligné l'importance de ces moments de partage et d'échanges, dans un contexte général anxiogène où la solidarité, le souci des autres constituent une aide précieuse et réconfortante.

L'accueil chaleureux de Lydie, les plats confectionnés par Franck, les dessins des enfants de l'école, sous l'incitation de Sophie la cantinière, joints aux menus individuels ont réchauffé très vite l'atmosphère. Les tours de magie réalisés par Lorick sous forme de « close up » ont bien sûr été unanimement commentés : « Comment fait-il ? ».

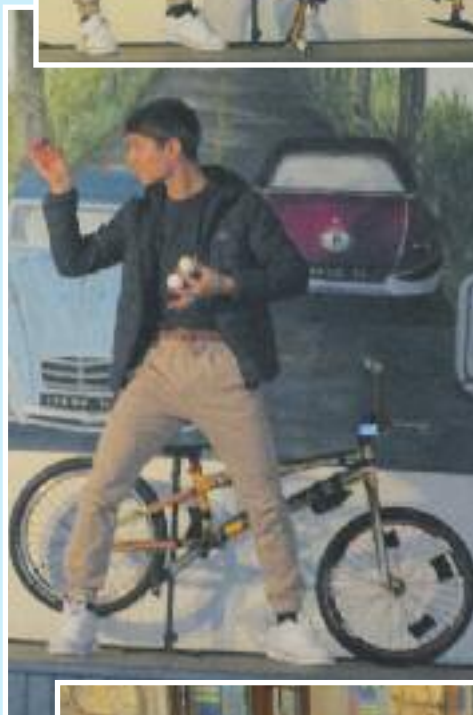
Les aînés n'ayant pu participer à ce moment convivial ont reçu un coffret repas remis par les élus à leur domicile.

Noël des enfants

La tradition a repris ses droits le 4 décembre dernier : les enfants de la commune étaient invités par la municipalité à la salle des fêtes pour se préparer à l'arrivée de Noël.

Accompagnés par leurs parents, ils étaient une bonne cinquantaine à venir apprécier le spectacle interactif présenté par l'Association Imagine : les magiciens Christian Charpenet, Lorick et Mathias ont suscité l'étonnement. Puis, le Père Noël est arrivé et a distribué des sachets de chocolat aux enfants pendant qu'une collation était offerte à tous.

La période des fêtes de fin d'année a été ainsi bien lancée.



Village de Noël 2022

ROVANIEMI !?

Le 18 décembre au matin, un visiteur du village de Noël de Mesves s'est demandé si l'on était à Rovaniemi, le village du Père Noël en Laponie. La température à l'aube avait de quoi rebuter quiconque mettait le nez dehors mais les bénévoles et les exposants ont répondu présents. Ainsi une belle journée a débuté pour le plaisir de toutes et tous.

Les parfums de beignets, de boudin et de vin chaud proposés par Mesves Anim' se sont mêlés aux autres saveurs des stands des exposants.

La mini-ferme et ses locataires ont ravi les grands comme les petits tandis que Manu initiait les jeunes au diabolo. Muriel entraînait les volontaires dans une chorégraphie endiablée. Ricky et Justine de la Butte aux cailles interprétaient des chansons de rue pendant que Bruno animait courageusement dans le froid l'ensemble de la journée. Mais quelle ambiance !

Le Père Noël est allé rencontrer les enfants et a lu les courriers qu'ils avaient déposés dans la boîte à lettres, installée spécialement pour lui sur la place Bourdier.

Mais à 16h, finale de la coupe du monde oblige, la municipalité avait installé un grand écran pour suivre la retransmission. Une large assemblée s'est réunie pour soutenir les Bleus. Malgré le résultat, les visiteurs ont pu assister à un superbe feu d'artifice qui a clos cette belle journée animée par Bruno.

Merci mille fois aux 28 bénévoles qui ont participé à la logistique, l'animation, la restauration à la salle des fêtes (choucroute) et au service. Merci encore à tous ceux qui ont largement contribué à la réussite de ce village de Noël.



Photos : Emma Gougry



« AU P'TIT BLANC »



CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 18 FÉVRIER 2023

10€/ personne

Début des inscriptions : 17h30

Début du concours : 18h00

Lot à tous les participants

*Repas après le concours
(choucroute et dessert : 12€)*

**Réservation au
06 50 93 85 72 ou
03 86 21 26 96**

NOUVEAU !



L'Échoppe du Hibou

**13 bis, rue Maubois
58400 MESVES-SUR-LOIRE**

Couture, retouches, broderie,
créations artisanales,
collections hommes, femmes, enfants, bébés,
vêtements de travail.

Accessoires, laines, tissus, mercerie.

Relais colis Pickup

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

06 65 45 49 39

echoppeduhibou@gmail.com

www.echoppeduhibou.com



LHASSAN et AHMED

vous accueillent au

33, route d'Antibes

58400 mesves-sur-loire

03 86 37 94 09

proximesves@gmail.com

HEURES D'OUVERTURE :

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 7h à 21h**

Samedi, dimanche de 8h à 21h

◆ **DÉPÔT DE PAIN**

◆ **LIVRAISON À DOMICILE**

◆ **CHÈQUES RESTAURANT**

◆ **DÉPÔT DE GAZ**

◆ **PÂTISSERIES ORIENTALES**

◆ **COUSCOUS À EMPORTER
SUR COMMANDE**

Le Caesar Café

15, route d'Antibes
58400 Mesves-sur-Loire

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi : 7h-13h

Mercredi, jeudi, vendredi : 7h-13h / 16h45-20h

Samedi, dimanche : 9h-13h



Clarisse GARCIA

**votre coiffeuse à domicile sera présente
tous les mercredis de 14h à 18h**

**Salle des associations
(près de la poste)**



AVEC RENDEZ-VOUS

06 64 17 88 59